



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour d'avril deux mille dix-sept, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Denis Tremblay, maire suppléant, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9806-04-2017 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour :

- a) en retirant les points suivants :
 - 8.2 Résolution d'adoption du *Règlement modifiant les règlements concernant la circulation et le stationnement*
 - 8.3 *Règlement modifiant les règlements concernant la circulation et le stationnement*
- b) en ajoutant le point suivant :
 - 9.1 Représentants au comité de suivi de la démarche MADA et demande au Chantier des aînés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9807-04-2017 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017 a été courriellé à chacun des maires le 6 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 13 mars 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9808-04-2017 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 10 mars au 7 avril 2017:

Paiements : 78 815,42 \$

Factures : 5 338,62 \$

TOTAL : 84 154,04 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part des correspondances au cahier de suivi :

Point 10.7.5 *Soutien en matière d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier* du document *Le Plan économique du Québec*, mars 2017.

Courriel de la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ayant pour objet *La Haute-Gaspésie (AR040) – TECQ 2014 : volet Programmation de travaux - Acceptation*, daté du 24 mars 2017.

Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Laurent Lessard, ayant pour objet *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, aide financière – Volet principal, dossier n° 2017-00040-11-8*, datée du 31 mars 2017. Une aide financière de 6 008 \$ est accordée pour l'année 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 MARS 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 mars 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9809-04-2017 TNO

Approbation du *Guide de gestion* et du formulaire *Demande d'aide financière, TNO-Fonds de développement économique et social*

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2017-346 TNO *Création d'un fonds de développement économique et social* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a créé ce fonds pour le développement économique et social pour ses territoires non organisés (TNO) ;

CONSIDÉRANT les objectifs de ce fonds sont de gérer et d'investir 100% des revenus provenant de redevances perçues des opérations des éoliennes présentes dans les TNO ;

CONSIDÉRANT le *Guide de gestion* préparé à cet effet ;

CONSIDÉRANT le formulaire *Demande d'aide financière, TNO – Fonds de développement économique et social (FDES)* préparé à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

1. approuve le *Guide de gestion* du fonds de développement économique et social des territoires non organisés ;
2. approuve le formulaire *Demande d'aide financière, TNO – Fonds de développement économique et social (FDES)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9810-04-2017 TNO

Formation du comité d'analyse des projets du fonds de développement économique et social

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit créer un comité chargé d'analyser les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du fonds de développement économique et social ;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Guide de gestion* du fonds de développement économique et social des territoires non organisés, la MRC doit nommer cinq personnes pour former ce comité, lesquels représenteront la MRC et les TNO de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, nomme les cinq personnes suivantes, représentant la MRC et les TNO, pour former le comité d'analyse des projets du fonds de développement économique et social :

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC
Danye Michaud, citoyenne de Cap-Seize
Lise Ouellet, citoyenne de Cap-Seize
Hugues Essiambre, citoyen de Cap-Seize

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9811-04-2017 TNO

Fonds de développement économique et social, appel de projets et somme allouée

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement numéro 2017-346 TNO *Création d'un fonds de développement économique et social* relatif au financement et modalités;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, une somme de 22 500 \$ est disponible pour les projets qui seront présentés dans le cadre du fonds de développement économique et social ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. alloue la somme de 22 500 \$, en 2017, pour les projets présentés dans le cadre du fonds de développement économique et social;
2. lance un appel de projets de développement économique et social sur ses territoires non organisés. Les promoteurs auront jusqu'au 31 mai 2017, à 16 h, pour transmettre leur projet à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9812-04-2017 TNO

Action 2, les haltes nourricières, projet *LesANGES-Jardins*

CONSIDÉRANT l'action 2, les haltes nourricières, dans le cadre du projet *LesANGES-Jardins* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet *LesANGES-Jardins* vise à une plus grande autonomie alimentaire en Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, est intéressé à participer à l'action 2, les haltes nourricières, dans le cadre du projet *LesANGES-Jardins*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9813-04-2017 TNO

Achat d'une cuisinière et d'un réfrigérateur, salle des loisirs de Cap-Seize

VU l'article 938 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les biens à acquérir sont en deçà de 25 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a besoin de nouveaux appareils électroménagers pour la salle des loisirs de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT la soumission de Meubles Servant inc. :

une cuisinière à convection électrique autonettoyante de 30 pouces avec tiroir de cuisson	1 850,00 \$ plus taxes
un réfrigérateur pour petite surface, de 17 pi ³ , de marque Danby	1 149,00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS TREMBLAY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, accepte la soumission de 2 999,00 \$, plus taxes (soit 3 448,10 \$), de Meubles Servant inc. pour l'achat d'une cuisinière et un réfrigérateur, lequel montant sera prélevé dans le surplus des TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9814-04-2017 TNO

Représentants au comité de suivi de la démarche MADA et demande au Chantier des aînés

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2016, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a adopté sa politique aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante est la création d'un comité de suivi pour la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie et la rédaction d'un bilan annuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit nommer un représentant au comité de suivi de la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE le Chantier des aînés est une des composantes de la Démarche intégrée en développement social de la Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le Chantier des aînés, qui est un lieu de concertation, est actuellement composé de partenaires de différentes instances ayant pour mission le mieux-être des aînés de notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. nomme le préfet comme représentant au comité de suivi de la démarche MADA ;
2. nomme, également, M. Joe Deschênes, comme représentant au comité de suivi de la démarche MADA ;
3. demande au Chantier des aînés de se joindre à ce comité de suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 35 à 19 h 47.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 47.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».